



## Bureau

Publié le : 23/09/2025

### Séance du jeudi 11 septembre 2025

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 4 septembre 2025 s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 20h23

**Etaient présents** : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO (à compter de la question n° 26), M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Christophe LIME, M. Yves MAURICE (jusqu'à la question n°86 incluse), M. Jean-Paul MICHAUD (à compter de la question n° 46), M. Anthony NAPPEZ, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD (à compter de la question n° 22), Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN (à compter de la question n°3 et jusqu'à la question n° 79 incluse), Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 52)

**Etaient absents** : M. François BOUSSO, M. Marcel FELT, M. Gilbert GAVIGNET, M. Aurélien LAROPPE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Gilles ORY, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. André TERZO

**Secrétaire de séance** : Mme Catherine BARTHELET

**Procurations de vote** : M. François BOUSSO donne pouvoir à M. Nathan SOURISSEAU, M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à Mme Anne VIGNOT, M. Christian MAGNIN-FEYSOT donne pouvoir à M. René BLAISON, M. Gilles ORY donne pouvoir à M. Anthony NAPPEZ, M. André TERZO donne pouvoir à M. Christophe LIME, Mme Marie ZEHAF donne pouvoir à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 51 incluse)

Délibération n°2025/2025.00253

Rapport n°21 - Retrait de Grand Besançon Métropole de l'association CBNFC-ORI en vue du transfert des activités de l'association à l'EPCE CBN BFC-ORI

## Retrait de Grand Besançon Métropole de l'association CBNFC-ORI en vue du transfert des activités de l'association à l'EPCE CBN BFC-ORI

**Rapporteur : M. Daniel HUOT, Vice-Président**

	Date	Avis
Commission n°4	28/08/2025	Favorable

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

**Résumé :**

Le rapport a pour objet le retrait de Grand Besançon Métropole de l'association « Conservatoire botanique national de Franche-Comté – Observatoire régional des invertébrés », en vue du transfert des activités de l'association au nouvel établissement public de coopération environnementale créé le 18/04/2025.

Ce retrait, qui concerne 8 structures, a pour objet d'éviter un risque juridique, lié à l'interdiction de partage des bénéfices entre les membres d'une association.

L'établissement public de coopération environnementale (EPCE) regroupant le Conservatoire botanique national de Franche-Comté – Observatoire régional des invertébrés (CBNFC-ORI) et l'antenne Bourgogne du Conservatoire botanique national du bassin parisien, a été officiellement créé par arrêté préfectoral le 18/04/2025.

Dénommé « Conservatoire botanique national de Bourgogne-Franche-Comté – Observatoire régional des invertébrés (CBN BFC-ORI) », l'EPCE compte 19 membres, dont Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon.

Au 1<sup>er</sup>/01/2026, les activités actuellement exercées au sein de l'association CBNFC – ORI seront transférées à l'EPCE.

Une analyse des modalités juridiques de mise en œuvre de ce transfert d'activités a été confiée par l'association à un cabinet d'avocats. Comme présenté lors du Conseil d'administration de l'EPCE du 26/05/2025, cette analyse a mis en lumière un risque juridique : aucune opération de dévolution au profit d'une autre structure ne peut être opérée si des membres sont à la fois membre de l'association et à l'origine de la structure bénéficiaire de la dévolution - à savoir l'EPCE.

Aussi, les structures qui sont actuellement membres de l'association et membres constituants de l'EPCE doivent sortir de l'association avant que celle-ci vote la dévolution de son patrimoine à l'EPCE.

8 structures sont concernées : la Région Bourgogne-Franche-Comté, les Départements du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône, Grand Besançon Métropole, Grand Dole, la Ville de Besançon, et l'Office National des Forêts. Au vu du calendrier des délibérations, la date du 31/10/2025 a été retenue pour une sortie effective de l'association.

**A l'unanimité, le Bureau approuve le retrait de Grand Besançon Métropole de l'association « Conservatoire botanique national de Franche-Comté – Observatoire régional des Invertébrés », effectif à la date du 31/10/2025.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

La Secrétaire de séance,

Catherine BARTHELET  
Vice-Présidente

Pour extrait conforme,  
La Présidente,

Anne VIGNOT  
Maire de Besançon